

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations de proximité pratiquant l'agriculture biologique : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial, ils deviennent partenaires.

Producteur



GAEC du Champ Beaublé
 7 route de Thizy
 89440 Blacy
 06.82.06.56.47
champbeaublé@gmail.com

Consomm'acteur

Merci d'indiquer votre numéro de téléphone afin de pouvoir vous avertir d'une éventuelle modification

Produits issus de l'Agriculture Biologique.			Janvier		Février		Mars		Quantité de produits	Total par produits
	Prix unitaire	Qté unitaire	13	27	10	24	10	24		
Lait cru entier	1,30 €	1 litre								
Lait entier pasteurisé	1,30 €	1 litre								
Fromage blanc	0,45 €	10 cl								
Fromage blanc	2,25 €	50 cl								
Yaourt	0,60 €	125 ml								
Pierrette à Tartiner	2,50 €	barquette								
Crème crue	2,25 €	20 cl								
Crème crue	4,25 €	45 cl								
Beurre	3,50 €	250g								
Beurre	1,75 €	125g								

Total du contrat
Paiement en trois fois

Ce document peut m'être retourné par courrier ou à la distribution de l'AMAPP, accompagné du ou des règlements correspondants au total de l'engagement (le contrat ne sera pas accepté sans le prépaiement).

La résiliation est possible mais sans garantir le montant des mensualités restantes.

Engagements : Le producteur déclare avoir perçu le paiement du présent contrat. Le consomm'acteur s'engage à s'inscrire à une permanence de distribution au cours de la saison. Tous deux sont à jour de leur cotisation à l'AMAPP.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

Producteur

Consom'acteur